COMMUNE DE SURBOURG

Liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 27/10/2026

Numéro	Objet	Décision
73-2026	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
74-2026	Approbation du compte-rendu de la séance du 10/09/2026	Approuvée
75-2026	Subvention au tennis club de Surbourg pour les jeunes membres	Approuvée
76-2026	Séminaire de Walbourg - demande de subvention pour un voyage scolaire	Approuvée
77-2026	Association Madagascar 2000 - location de la salle des fêtes en 2027	Approuvée
78-2026	Adhésion au groupement de commandes proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'Etat Civil	Approuvée
79-2026	Acquisition des parcelles 344 et 346 Section 6 (régularisation d'alignement rue des Thermes	Approuvée
80-2026	ONF - Etat d'assiette de l'année 2028	Approuvée

Le Maire,

Olivier ROUX

MAIRIE de SURBOURG 67 BAS-RHIN

Liste des délibérations : publication électronique sur le site internet de la commune en date du 03/11/2026

Délibérations : publication électronique sur le site internet de la commune en date du 03/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20261027-DCM2026-73-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026
Publication : 30/10/2026

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12

Séance du 27 octobre 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Remy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, ROUX Olivier, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, IGEL Laura, MULLER Anne, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :
Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à M. ROUX Olivier
M. FORST Eric donne procuration à M. FORST Remy
Mme GEAUGEY Sophie donne procuration à Mme IGEL Laura
M. MEYER Mickaël
M. SCHEIBEL Gérard
M. SCHEIBEL Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 12 + 4 procurations

Délibération n° 73-2026

Objet : **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme BASTIAN Cathie pour remplir cette fonction.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/10/2026
Le Maire
Olivier ROUX

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20261027-DCM2026-74-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026
Publication : 30/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12

Séance du 27 octobre 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Remy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, ROUX Olivier, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, IGEL Laura, MULLER Anne, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :
Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à M. ROUX Olivier
M. FORST Eric donne procuration à M. FORST Remy
Mme GEAUGEY Sophie donne procuration à Mme IGEL Laura
M. MEYER Mickaël
M. SCHEIBEL Gérard
M. SCHEIBEL Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 12 + 4 procurations

Délibération n° 74-2026

Objet : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2026.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/10/2026

Le Maire
Olivier ROUX

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20261027-DCM2026-75-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026
Publication : 30/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12

Séance du 27 octobre 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Remy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, ROUX Olivier, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, IGEL Laura, MULLER Anne, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :
Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à M. ROUX Olivier
M. FORST Eric donne procuration à M. FORST Remy
Mme GEAUGEY Sophie donne procuration à Mme IGEL Laura
M. MEYER Mickaël
M. SCHEIBEL Gérard
M. SCHEIBEL Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 12 + 4 procurations

Délibération n° 75-2026

Objet : **SUBVENTION AU TENNIS CLUB DE SURBOURG POUR JEUNES MEMBRES**

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention au Tennis Club de Surbourg au titre des jeunes membres (moins de 16 ans domiciliés à Surbourg).

Vu la demande de subvention du Tennis Club de Surbourg,

Considérant que sur la présentation du listing afférent, les jeunes membres de Surbourg sont au nombre de 11,

Considérant que le forfait attribué est de 10 € par jeune membre,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 110 € au Tennis Club de Surbourg.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/10/2026

Le Maire
Olivier ROUX

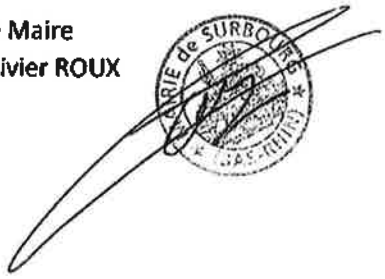

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20261027-DCM2026-76-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026
Publication : 30/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12

Séance du 27 octobre 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Remy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, ROUX Olivier, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, IGEL Laura, MULLER Anne, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :
Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à M. ROUX Olivier
M. FORST Eric donne procuration à M. FORST Remy
Mme GEAUGEY Sophie donne procuration à Mme IGEL Laura
M. MEYER Mickaël
M. SCHEIBEL Gérard
M. SCHEIBEL Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 12 + 4 procurations

Délibération n° 76-2026

Objet : **SEMINAIRE DE WALBOURG - DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE**

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande du séminaire de Walbourg sollicitant une participation financière pour une classe de neige à Flaine du 3 au 8 janvier 2027.
Ce voyage concerne 5 élèves de Surbourg scolarisés en classe de 5ème. Son coût s'élève à environ 570€/élève

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 250 € pour les 5 élèves domiciliés à Surbourg. Cette aide correspond à 15% du coût du voyage limitée à 50€/enfant,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/10/2026
Le Maire
Olivier ROUX

MAIRIE de SURBOURG

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20261027-DCM2026-77-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12

Séance du 27 octobre 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Remy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, ROUX Olivier, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, IGEL Laura, MULLER Anne, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :
Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à M. ROUX Olivier
M. FORST Eric donne procuration à M. FORST Remy
Mme GEAUGEY Sophie donne procuration à Mme IGEL Laura
M. MEYER Mickaël
M. SCHEIBEL Gérard
M. SCHEIBEL Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 12 + 4 procurations

Délibération n° 77-2026

Objet : **ASSOCIATION MADAGASCAR 2000 - LOCATION DE LA SALLE DES FETES EN 2027**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association Madagascar 2000 qui organise en date du 29/05/2027 un concert au profit d'une maison de retraite.

L'association sollicite la commune pour un effort financier concernant la location de la salle des fêtes.

Les dons seront entièrement reversés pour ce projet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de louer la salle des fêtes à l'association Madagascar 2000 aux mêmes conditions qu'aux associations locales.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/10/2026
Le Maire
Olivier ROUX

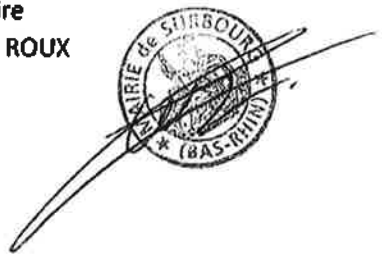

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

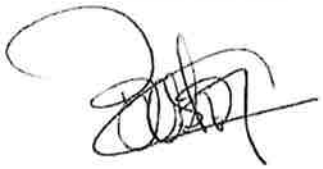

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20261027-DCM2026-78-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12

Séance du 27 octobre 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Remy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, ROUX Olivier, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, IGEL Laura, MULLER Anne, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :
Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à M. ROUX Olivier
M. FORST Eric donne procuration à M. FORST Remy
Mme GEAUGEY Sophie donne procuration à Mme IGEL Laura
M. MEYER Mickaël
M. SCHEIBEL Gérard
M. SCHEIBEL Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 12 + 4 procurations

Délibération n° 78-2026

Objet : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN POUR LA RELIURE DES REGISTRES D'ACTES ADMINISTRATIFS ET DE L'ETAT CIVIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal ou communautaire, ou du Comité directeur, ainsi que les arrêtés et décisions du maire ou du président ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.
Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil à compter du 01/03/2027 et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 28/02/2031 ;

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **PREND ACTE** de la participation financière correspondant aux frais de gestion du groupement de commandes, à raison de 8,5 % du montant de la prestation assurée pour la collectivité.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/10/2026
Le Maire
Olivier ROUX

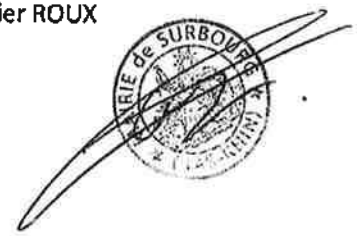

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20261027-DCM2026-79-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12

Séance du 27 octobre 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Remy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, ROUX Olivier, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, IGEL Laura, MULLER Anne, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :
Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à M. ROUX Olivier
M. FORST Eric donne procuration à M. FORST Remy
Mme GEAUGEY Sophie donne procuration à Mme IGEL Laura
M. MEYER Mickaël
M. SCHEIBEL Gérard
M. SCHEIBEL Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 12 + 4 procurations

Délibération n° 79-2026

Objet : **ACQUISITION DES PARCELLES 344 ET 346 SECTION 6 (REGULARISATION D'ALIGNEMENT RUE DES THERMES)**

Le Maire expose,

M. et Mme Marchal Yannick sont propriétaires des parcelles cadastrées section 6 n° 344 et n° 346, sises 10 rue des Thermes. La surface totale de ces parcelles représente 0,26 are.

Un lampadaire public se trouve sur ces emprises.

Le Maire a proposé d'acquérir ces parcelles afin de régulariser l'alignement de la voirie par rapport aux autres propriétés et clôtures de la rue.

Après discussion, un accord de cession a été trouvé avec les propriétaires sur la base de 1 200,00 € l'are.

Les frais de géomètre seront pris en charge par la commune.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu l'accord amiable conclu avec les propriétaires ;

CONSIDÉRANT que M. et Mme Yannick MARCHAL ont donné leur accord pour céder à la commune les parcelles 344 et 346 (section 6) d'une surface totale de 0,26 are, au prix de 312 € (sur la base de 1 200,00 € l'are) ;

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles 344 et 346 de la section 6 d'une superficie totale de 0,26 are au prix de 312 € ;
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de géomètre liés au bornage de ces parcelles ;
- **DÉSIGNE** M. Daniel GROSSHANS, adjoint au Maire, pour représenter la commune et signer l'acte administratif d'acquisition en la forme administrative, conformément à l'article L. 1311-13 du CGCT ;
- **AUTORISE** le Maire à authentifier l'acte administratif d'acquisition ainsi que tous les documents afférents au transfert de propriété.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/10/2026

Le Maire
Olivier ROUX

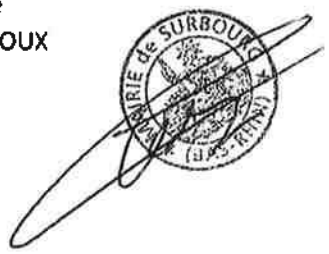

La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
067-216704874-20261027-DCM2026-80-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de WISSEMBOURG
67250

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 12

Séance du 27 octobre 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Remy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, ROUX Olivier, STUDER Fabrice.
Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, IGEL Laura, MULLER Anne, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :
Mme ROTH Valérie donne procuration à Mme SCHMITZ Nathalie
Mme OESTERLE Nadia donne procuration à M. ROUX Olivier
M. FORST Eric donne procuration à M. FORST Remy
Mme GEAUGEY Sophie donne procuration à Mme IGEL Laura
M. MEYER Mickaël
M. SCHEIBEL Gérard
M. SCHEIBEL Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 12 + 4 procurations

Délibération n° 80-2026

Objet : **ETAT D'ASSIETTE DE L'ANNEE 2028**

VU le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

VU la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

CONSIDERANT le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

CONSIDERANT les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement ;

CONSIDERANT les parcelles prévues au programme de coupes, celles hors programme, anticipées, reportées et supprimées, constituant la proposition d'état d'assiette 2028 de l'ONF ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette des coupes listées en pièce jointe pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation.

Pour extrait conforme,
Surbourg, le 28/10/2026

Le Maire
Olivier ROUX
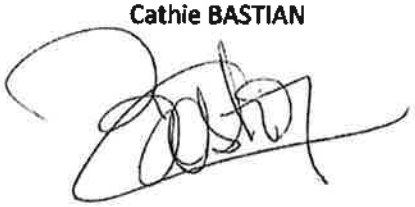
La secrétaire de séance
Cathie BASTIAN